



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 novembre 2012
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2013
28 janvier-1^{er} février 2013, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2012

Table des matières

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
	Première session ordinaire de 2012 (1^{er}-3 février 2012, New York)	
2012/1	Examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013	3
2012/2	Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes	4
2012/3	Projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013	5
2012/4	Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP	7
2012/5	Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS	7
2012/6	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009	7
2012/7	Rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS	8
2012/8	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012	8
	Session annuelle de 2012 (25-29 juin 2012, Genève)	
2012/9	Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2011	11
2012/10	État des engagements de financement pris à l'égard du PNUD et des fonds et programmes qui lui sont associés pour 2012 et les années suivantes	13



2012/11	Assistance du PNUD au Myanmar	13
2012/12	Rapport sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2011	14
2012/13	Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur	14
2012/14	Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2011 : état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013	15
2012/15	Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2012 et au-delà	16
2012/16	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	17
2012/17	Demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial	17
2012/18	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2011	18
2012/19	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	20
2012/20	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012	21
	Deuxième session ordinaire de 2012 (4-10 septembre 2012, New York)	
2012/21	Examen annuel de la situation financière pour 2011	25
2012/22	Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée	26
2012/23	Évaluation (PNUD)	26
2012/24	UNOPS – Examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2010-2013	28
2012/25	UNOPS – Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2011	29
2012/26	Évaluation (FNUAP)	29
2012/27	Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014	31
2012/28	Arrangements en matière de programmation pour 2014-2017	33
2012/29	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2012	35

2012/1

Examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2010/3, dans laquelle il a prolongé de deux ans le cadre de programmation afin qu'il couvre la période 2008-2013, l'objectif étant de l'aligner sur le plan stratégique étendu;

2. *Prend note* du rapport sur le deuxième examen des arrangements en matière de programmation pour 2008-2013 (DP/2012/3) et des trois initiatives concomitantes qui influent sur le cadre de programmation et y sont intrinsèquement liées : le nouveau plan stratégique; le budget intégré; et le programme de réformes institutionnelles;

3. *Réaffirme* les principes d'admissibilité de tous les pays bénéficiaires sur la base des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies et la capacité de répondre aux besoins de tous les pays bénéficiaires conformément à leurs propres politiques et priorités en matière de développement; et, dans ce contexte, souligne les principes qui sous-tendent les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à savoir, entre autres, la progressivité, l'impartialité, la transparence et la prévisibilité des courants de ressources à destination de tous les pays bénéficiaires, comme il est indiqué dans la décision 2007/33;

4. *Approuve* les hypothèses fondamentales formulées par le PNUD aux alinéas b) et c) du paragraphe 12 du document DP/2012/3 selon lesquelles la nouvelle méthode de calcul des MCARB-1 doit elle aussi inclure un paramètre de prévisibilité afin que la transition de la période de programmation en cours à la suivante se fasse sans heurt, et les fourchettes de pourcentage des divers types de ressources affectées devront rester les mêmes qu'aujourd'hui (cadre de programmation 2008-2013);

5. *Approuve aussi* l'hypothèse fondamentale selon laquelle la présence du PNUD devrait être fondée sur les besoins différents des pays en matière de développement et adaptée en fonction des priorités nationales à cet égard afin de répondre à celles-ci de manière efficace et économique;

6. *Prie* le PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2012, des considérations plus détaillées sur la présence stratégique à l'échelle mondiale, y compris sa présence physique dans les pays de programme, compte tenu des impératifs d'efficacité et d'efficacités, conformément aux débats sur le nouveau plan stratégique;

7. *Prie également* le PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2012, toutes informations utiles expliquant les ressources affectées aux activités financées en vertu des arrangements de programmation proposés autres que MCARB-1, 2 et 3, ces informations étant fondées sur des examens, évaluations et analyses qui rendent compte du rendement et de l'efficacité de ces activités, ainsi que des enseignements tirés et des recommandations visant à les améliorer;

8. *Prend note* de la proposition d'établissement d'un fonds de réserve, et prie le PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2012, des considérations plus détaillées sur les attributions et le montant général des ressources de ce fonds;

9. *Décide* d'envisager l'inclusion éventuelle du Fonds d'équipement des Nations Unies dans le cadre de programmation, dans la perspective de l'adoption du projet de budget intégré pour 2014-2015, compte tenu des priorités du plan stratégique pour 2014-2017, et d'informations supplémentaires sur les incidences financières et juridiques de l'inclusion proposée;

10. *Prie* le PNUD de montrer, dans le modèle de budget intégré, comment les ressources allouées par le biais des différents mécanismes d'affectation seront liées aux résultats attendus du plan stratégique;

11. *Prie également* le PNUD de préciser son analyse et son avis quant aux options présentées pour les méthodes et les critères d'attribution des ressources allouées au titre des MCARB-1 dans le document DP/2012/3, compte tenu des vues exprimées par les États Membres à cet égard, afin de lui permettre de prendre une décision sur les nouveaux arrangements de programmation à sa deuxième session ordinaire de 2012.

3 février 2012

2012/2

Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD en 2011, demandé dans la décision 2006/3;

2. *Considère* qu'il importe d'intégrer et de promouvoir le principe de l'égalité des sexes, comme il est indiqué dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013;

3. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par le PNUD pour mettre en œuvre en 2011 la stratégie en faveur de l'égalité des sexes et obtenir des évolutions concrètes et des résultats d'ordre institutionnel à cet égard;

4. *Salue* les travaux du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes qui constituent un signe évident de l'engagement des hauts responsables en faveur de l'égalité des sexes et un moyen d'améliorer la responsabilité effective dans les domaines de la parité et de l'égalité entre les sexes, et engage le PNUD à continuer de veiller à ce que le personnel de direction à tous les niveaux s'attache à mettre en œuvre la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, et en réponde;

5. *Encourage* le PNUD à renforcer son partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et à collaborer étroitement avec ONU-Femmes pour promouvoir l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes sur la base de relations complémentaires et synergiques, dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies;

6. *Prend note* des résultats du marqueur de l'égalité hommes-femmes et encourage le PNUD à continuer de renforcer l'utilisation de cet outil et à l'intégrer

pleinement dans ses systèmes, et félicite le PNUD de s'efforcer de faire profiter d'autres organismes des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, de ce marqueur, afin d'améliorer la collaboration et le respect du principe d'égalité des sexes dans le système des Nations Unies;

7. *Note avec préoccupation* le recul des dépenses du PNUD qui contribuent notablement ou principalement à l'égalité des sexes, et prie le PNUD de renforcer les capacités en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, et d'accroître ses investissements en ce qui concerne l'égalité des sexes dans le contexte du nouveau plan stratégique et du programme général de réformes structurelles du PNUD;

8. *Demande* que le document final sur l'examen à mi-parcours de l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes lui soit communiqué;

9. *Prie* le PNUD d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans l'élaboration du plan stratégique pour 2014-2017, en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie actuelle en faveur de l'égalité des sexes, et prie en outre le PNUD de prendre les mesures nécessaires pour élaborer, en temps opportun, une nouvelle stratégie en faveur de l'égalité des sexes conforme aux priorités du prochain plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, et de le consulter à ce sujet;

10. *Rappelle* que le Conseil d'administration a demandé que soient proposées d'autres mesures, moyennant notamment une évaluation du mandat de l'équipe chargée de l'égalité des sexes aux niveaux mondial et régional, de manière à ce que la stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes soit mieux connue et à ce qu'une plus grande attention soit accordée à sa mise en œuvre, et prie l'Administratrice de rendre compte, dans le cadre du rapport annuel en juin 2012, des mesures concrètes prises pour donner suite à cette demande;

11. *Demande à nouveau* à l'Administratrice de lui présenter chaque année à sa première session ordinaire, pour le reste de la période couverte par le plan stratégique du PNUD, un rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, comme prévu dans le document DP/2005/7, et demande qu'un document de référence lui soit communiqué avant la première session ordinaire de 2013.

3 février 2012

2012/3

Projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des résultats et du montant des ressources du projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013, tel qu'il est exposé dans le document DP/FPA/2012/1;

2. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les estimations relatives au budget institutionnel pour 2012-2013 (DP/FPA/2012/2);

3. *Approuve* la présentation des activités et des dépenses connexes figurant dans le document DP/FPA/2012/1, qui correspondent aux catégories d'activités et de

dépenses connexes, à la méthode de budgétisation axée sur les résultats et aux principaux tableaux du budget approuvés dans les décisions 2010/32 et 2011/10;

4. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant brut de 292,2 millions de dollars, représentant le montant total du budget institutionnel biennal pour 2012-2013, et note que le montant net des ressources est estimé à 245,0 millions de dollars;

5. *Décide* que le crédit ouvert sera utilisé pour réaliser les produits du cadre de gestion axée sur les résultats précisés dans le plan stratégique du FNUAP, conformément à la décision 2011/39;

6. *Prend note avec satisfaction* des réductions des dépenses de gestion et de la proportion croissante de fonds disponibles pour la mise en œuvre des programmes et encourage le FNUAP à persévérer dans la même direction sans compromettre la bonne exécution des programmes;

7. *Rappelle* ses décisions 2011/9 et 2011/22 et prend note avec satisfaction des efforts déployés par le FNUAP pour améliorer encore la gestion financière et le suivi au siège et sur le terrain, en ce qui concerne en particulier la modalité d'exécution nationale, et encourage le FNUAP à renforcer davantage le contrôle financier et administratif à tous les niveaux;

8. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par le FNUAP pour renforcer ses bureaux extérieurs et à cet égard engage le FNUAP à continuer de réduire les taux de vacance de postes;

9. *Encourage* le FNUAP à réexaminer les méthodes et taux actuels de recouvrement des coûts conjointement avec le PNUD et l'UNICEF à la deuxième session ordinaire de 2012, en vue de déterminer de futurs taux harmonisés et transparents à inclure dans le budget intégré pour 2014-2015;

10. *Rappelle* la décision 2007/43 portant approbation de la structure organisationnelle du FNUAP qui figure dans le document DP/FPA/2007/16 et dans son rectificatif DP/FPA/2007/16/Corr.1;

11. *Approuve* la conversion du bureau sous-régional existant à Dakar en Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale et la fusion du bureau sous-régional et du bureau régional existant à Johannesburg, en Afrique du Sud, en Bureau régional pour l'Afrique australe et orientale à compter de 2013 et, dans cette perspective, attend avec intérêt de recevoir les résultats de l'évaluation du processus de régionalisation;

12. *Approuve* la proposition du Directeur exécutif tendant à autoriser ce dernier, comme par la décision 2008/6, à titre exceptionnel en 2012-2013, à engager jusqu'à 2,7 millions de dollars des ressources ordinaires au titre des mesures de sécurité. Le FNUAP affectera exclusivement ces fonds au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, et rendra compte de leur emploi au Conseil d'administration lors de son examen annuel de la situation financière.

3 février 2012

2012/4

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2012/3) et accueille avec satisfaction l'invitation à une concertation permanente sur l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

2. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2012/2);

3. *Approuve* les modifications du Règlement financier du FNUAP et prend note des modifications concomitantes des règles de gestion financière.

3 février 2012

2012/5

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS (DP/OPS/2012/1) et de ses annexes et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS (DP/OPS/2012/2);

2. *Note également* les observations formulées par le Bureau des affaires juridiques dans l'annexe au document daté du 24 janvier 2012, en réponse à une demande de l'UNOPS suivant la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. *Approuve* les modifications proposées du Règlement financier et des règles de gestion financière, avec effet au 1^{er} janvier 2012, et prie l'UNOPS de prendre pleinement en considération, en les conciliant, les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Bureau des affaires juridiques.

3 février 2012

2012/6

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 (DP/2012/4, DP/FPA/2012/5 et DP/OPS/2012/3);

En ce qui concerne le PNUD :

2. *Accueille avec satisfaction* les progrès réalisés par le PNUD dans la mise en œuvre des priorités d'audit en 2010-2011;

3. *Note également avec satisfaction* l'adoption par le PNUD des Normes comptables internationales pour le secteur public en janvier 2012;

En ce qui concerne le FNUAP :

4. *Note avec satisfaction* les mesures que le FNUAP a prises et celles qu'il envisage de prendre pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice 2008-2009;

5. *Accueille également avec satisfaction* l'adoption par le FNUAP des Normes comptables internationales pour le secteur public en janvier 2012;

En ce qui concerne l'UNOPS :

6. *Note que*, selon l'évaluation qui a été faite de l'UNOPS, plus de 80 % des recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été mises en œuvre;

7. *Note en outre* qu'en octobre 2011, le Comité des commissaires aux comptes a validé les résultats de l'évaluation de l'UNOPS dans le cadre de son examen préliminaire au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

3 février 2012

2012/7

Rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS (E/2012/5);

2. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à poursuivre l'amélioration de la présentation intégrée des rapports, notamment en mettant davantage l'accent sur les difficultés et les tendances;

3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des instructions que les délégations auront formulées à la session en cours.

3 février 2012

2012/8

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2012, il a :

Point 1**Questions d'organisation**

Élu pour 2012 le Bureau suivant :

Président : S. E. M. Mårten Grunditz (Suède)
Vice-Président : M. Tariq Iziraren (Maroc)
Vice-Président : S. E. M. Yusra Khan (Indonésie)
Vice-Présidente : M^{me} Candida Novak Hornakova (République tchèque)
Vice-Président : M. Eduardo Porretti (Argentine)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2012 (DP/2012/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2011 (DP/2012/1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2012 (DP/2012/CRP.1/Rev.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2012;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2012 :

Session annuelle : du 25 au 29 juin 2012 (Genève)
 Deuxième session ordinaire : du 4 au 10 septembre 2012

Débat consacré au PNUD**Point 2****Arrangements de programmation**

Adopté la décision 2012/1 sur l'examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013;

Point 3**Les femmes au PNUD**

Adopté la décision 2012/2 sur le rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes;

Point 4**Programmes de pays et questions connexes (PNUD)**

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

Afrique : Cap-Vert (programme de pays commun), Gambie, Malawi, Mozambique, République centrafricaine et République du Soudan du Sud

États arabes : Algérie et Yémen

Asie et Pacifique : Papouasie-Nouvelle-Guinée (programme commun de pays), République démocratique populaire lao, Iran (République islamique d'), Thaïlande et Viet Nam (programme commun de pays)

Amérique latine et Caraïbes : Brésil, Guyana, Panama, Pérou, République dominicaine et Suriname

Pris note de la proposition tendant à ce que l'Administratrice soit autorisée à approuver des projets prioritaires en Libye, au cas par cas;

Débat consacré au FNUAP

Point 5

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2012/3 sur le projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013;

Adopté la décision 2012/4 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les estimations relatives au budget institutionnel pour 2012-2013 et la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière (DP/FPA/2012/2);

Point 6

Audit et contrôle internes

Entendu un exposé sur les grandes lignes du plan d'action visant à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2010 (décision 2011/22);

Point 7

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

Afrique : Cap-Vert, Gambie, Malawi, Mozambique, République centrafricaine, République du Soudan du Sud et Tchad

États arabes : Algérie et Yémen

Asie et Pacifique : Iran (République islamique d'), Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande et Viet Nam

Amérique latine et Caraïbes : Brésil, Panama, Pérou et République dominicaine

Débat consacré à l'UNOPS

Point 8

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2012/5 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS;

Débat consacré aux questions communes

Point 9

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2012/6 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009;

Point 10**Rapport au Conseil économique et social**

Adopté la décision 2012/7 sur le rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS;

Réunion commune

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM les 30 et 31 janvier 2012, au cours de laquelle ont été abordés les thèmes ci-après : a) pays à revenu intermédiaire : rôle et présence de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les objectifs de développement arrêtés sur le plan international; b) pays les moins avancés : collaboration de l'Organisation des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; c) mettre les activités opérationnelles de l'ONU au service d'un développement rapide : examen quadriennal complet des politiques (Unis dans l'action, et des rapports axés sur les résultats); et d) transition;

Tenu les réunions informelles suivantes :

Consultation informelle sur les résultats de l'atelier du PNUD sur les expériences et les pratiques en matière d'enchaînement de résultats face à diverses situations de développement;

Consultation informelle commune PNUD/FNUAP/UNOPS sur le plan visant à parvenir à la transparence complète en matière de communication des rapports d'audit interne;

Présentation informelle commune PNUD/FNUAP/UNOPS des échéances pour l'examen et l'analyse des taux harmonisés de recouvrement des coûts;

Consultation informelle sur l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) par le PNUD;

Exposé de l'UNOPS sur les préparatifs de la Conférence Rio +20 : infrastructures et développement durable.

3 février 2012

2012/9**Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2011***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2011/14 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique actuel du PNUD;

2. *Se félicite* du rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique et de ses annexes : activités et résultats pour 2011 (DP/2012/7);

3. *Prend note avec satisfaction* des changements apportés au rapport annuel qui représentent une mesure positive dans le travail en cours pour améliorer encore l'établissement des rapports sur les résultats;

4. *Se félicite* du processus consultatif conduisant à la présentation du rapport annuel, de même que de la mise à jour du document d'orientation et du calendrier prévu des consultations pour la préparation du prochain plan stratégique;

5. *Prend note* des informations détaillées concernant les réalisations et les résultats figurant dans le rapport annuel et ses annexes; à cet égard, il encourage le PNUD à poursuivre ses efforts pour améliorer sa méthode d'établissement du rapport afin de le rendre plus spécifique, explicite et illustratif;

6. *Souligne* la nécessité de poursuivre les efforts entrepris pour parvenir à utiliser de manière cohérente et harmonisée les concepts et définitions des résultats du PNUD et des autres fonds et programmes des Nations Unies;

7. *Prie* le PNUD de prendre les mesures nécessaires au cours de l'année prochaine pour mettre en place des indicateurs améliorés de descriptif de programme de pays et, lors de la préparation du prochain plan stratégique, d'élaborer une série d'indicateurs clefs des résultats au niveau du développement et des institutions afin de renforcer les rapports et la gestion des activités et d'orienter la planification stratégique au sein du PNUD;

8. *Prie* l'Administrateur, à la lumière des orientations tirées des processus intergouvernementaux tels que l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies et les discussions du Conseil d'administration :

a) De préparer un projet de plan stratégique pour 2014-2017, à soumettre au Conseil d'administration pour examen à sa session annuelle de 2013, qui soit conforme aux attentes de qualité décrites dans la décision 2011/14;

b) De préparer, en consultation avec le Conseil d'administration, un examen cumulatif de l'exécution du plan stratégique à présenter à la session annuelle de 2013, qui donne une analyse de haut niveau et pluriannuelle des réalisations du plan stratégique actuel et des problèmes rencontrés;

c) D'examiner, lors de la préparation du prochain plan stratégique, d'autres options aux cadres de résultats actuels et de poursuivre les consultations avec le Conseil d'administration sur la façon d'élaborer des cadres de résultats significatifs afin de mieux saisir la contribution spécifique du PNUD aux résultats à l'échelon national;

d) De décrire clairement la contribution du PNUD à l'échelle institutionnelle à la réalisation des résultats de développement dans l'analyse pluriannuelle de la mise en œuvre du plan stratégique et dans les rapports annuels futurs;

e) D'accorder plus d'attention dans les rapports annuels futurs aux conclusions importantes tirées de l'analyse des résultats tels que risques et problèmes, leçons apprises, facteurs de réussite des programmes et motifs de la non-réalisation des objectifs convenus.

28 juin 2012

2012/10

État des engagements de financement pris à l'égard du PNUD et des fonds et programmes qui lui sont associés pour 2012 et les années suivantes

Le Conseil d'administration

1. *Note* qu'en 2011 les contributions aux ressources ordinaires ont légèrement augmenté de 0,967 milliard de dollars en 2010 à 0,975 milliards de dollars, après avoir diminué pendant trois années consécutives;

2. *Note en outre* que, si de nombreux gouvernements ont déployé beaucoup d'efforts pour assurer cette augmentation, leur montant n'en reste pas moins très inférieur à l'objectif de financement de 2011 fixé dans le plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013, soit 1,55 milliard de dollars pour les ressources ordinaires;

3. *Note également* que les contributions totales au PNUD sont tombées de 5,01 milliards de dollars en 2010 à 4,83 milliards de dollars en 2011 en raison de la diminution des autres ressources;

4. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen politique triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et réaffirme que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD;

5. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2012;

6. *Encourage* tous les États Membres à maintenir inchangées leurs contributions de base et encourage également les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions, à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle et à verser leurs contributions au cours du premier semestre de l'année afin de garantir l'efficacité de la programmation;

7. *Prend note* de la tendance à utiliser davantage les contributions affectées à des fins spécifiques et attend avec intérêt une discussion approfondie sur cette question à la session annuelle du Conseil d'administration en 2013.

29 juin 2012

2012/11

Assistance du PNUD au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Reconnaît* les événements importants qui ont eu lieu récemment au Myanmar et les plus grandes possibilités offertes à la communauté internationale d'appuyer les réformes en cours;

2. *Rappelle* la décision 93/21 du Conseil d'administration qui prévoyait, entre autres, qu'en attendant qu'un programme de pays pour le Myanmar soit envisagé en temps opportun, toute l'assistance fournie à l'avenir à ce pays par le Programme des Nations Unies pour le développement et les fonds associés devrait clairement cibler des programmes ayant un impact durable au niveau de la base;

3. *Prie* le PNUD, en consultation avec tous ses partenaires, de présenter un projet de descriptif de programme de pays à la deuxième session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration.

28 juin 2012

2012/12

Rapport sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2011 (DP/2012/11) et se félicite que ses activités continuent régulièrement à correspondre aux objectifs fixés;

2. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation importante des contributions au FENU, en particulier de sources du secteur privé;

3. *Prend note*, néanmoins, que l'objectif de 25 millions de dollars par an de contributions aux ressources ordinaires – nécessaires pour permettre au FENU de continuer à soutenir les 40 pays les moins avancés – n'est toujours pas atteint;

4. *Demande* aux États Membres en mesure de le faire de contribuer aux ressources ordinaires du FENU afin de garantir qu'il puisse continuer à apporter un appui aux 40 pays les moins avancés tout en continuant à attirer davantage de contributions autres que les contributions de base et les contributions thématiques, en particulier de sources privées;

5. *Décide* de tenir des consultations des parties prenantes à la fin de 2012 sur les orientations futures possibles du FENU.

28 juin 2012

2012/13

Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (ci-après désigné par le sigle VNU) (DP/2012/12);

2. *Félicite* VNU pour la réussite de la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires;

3. *Félicite* VNU d'avoir pris l'initiative de produire le premier Rapport sur l'état du volontariat dans le monde et l'encourage à en poursuivre la publication;

4. *Exprime* sa satisfaction de la remarquable contribution du nombre élevé de Volontaires de l'ONU à l'œuvre de paix et de développement menée par les pays du programme et les partenaires des Nations Unies, notamment de l'augmentation constante du nombre de volontaires en ligne;

5. *Encourage* VNU à multiplier les possibilités de volontariat en direction des jeunes, comme il est dit dans le Programme d'action en cinq ans du Secrétaire général et, à cette fin, se félicite de l'initiative d'établir un fonds d'affection

spéciale destiné à recevoir des contributions volontaires pour la création d'un corps de jeunes volontaires sous l'égide de VNU;

6. *Encourage* VNU à continuer à innover et à diversifier ses modes d'action, notamment concernant la coopération Sud-Sud, les approches régionales, les diasporas et les possibilités de volontariat du secteur privé;

7. *Prend note* de la création par VNU d'un cadre de résultats pour mesurer ses contributions programmatiques à la paix et au développement;

8. *Demande* aux partenaires du développement et à tous les États Membres de l'ONU en mesure de le faire d'accroître leur apport au Fonds bénévole spécial afin de financer la recherche, la formation et d'entreprendre des projets pilotes innovants et de rechercher d'autres mécanismes de financement;

9. *Encourage* les gouvernements, le PNUD et autres institutions des Nations Unies à reconnaître l'apport du volontariat à la réalisation d'un développement durable centré sur les communautés et orienté vers leur bien-être en intégrant le volontariat dans leur programmation;

10. *Prend note* du rôle élargi et des responsabilités accrues confiées à VNU depuis le commencement et demande à l'Administrateur, le PNUD, d'inclure dans son prochain rapport annuel au Conseil d'administration une analyse de l'évolution du rôle et des fonctions des Volontaires des Nations Unies au cours des dernières décennies et de leur influence sur les opérations de VNU;

11. *Demande* au PNUD de continuer à fournir à VNU toute l'aide programmatique, administrative et juridique nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de son mandat;

12. *Encourage* VNU à continuer d'apporter son appui pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et intégrer le volontariat dans les efforts de développement durable en cours.

28 juin 2012

2012/14

Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2011 : état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport de la Directrice exécutive pour 2011 : DP/FPA/2012/6 (Part I, Part I/Add.1 et Part II);

2. *Prend note* des progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres de résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013;

3. *Prend note également* des efforts entrepris par le FNUAP pour mettre en œuvre l'orientation stratégique révisée et les recommandations issues de l'examen à mi-parcours du plan stratégique 2008-2013 par le biais du plan d'action;

4. *Se félicite* des améliorations apportées au rapport annuel du FNUAP, notamment l'analyse des résultats figurant dans les annexes au rapport;

5. *Souligne* la nécessité de poursuivre les efforts entrepris pour parvenir à utiliser de manière cohérente et harmonisée les concepts et définitions des résultats du FNUAP et des autres fonds et programmes des Nations Unies;

6. *Accueille avec satisfaction* le document d'orientation du prochain plan stratégique et encourage le FNUAP à fonder ses discussions concernant le plan stratégique pour la période 2014-2017 sur l'orientation stratégique révisée et les recommandations de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2008-2013, notamment les enseignements tirés de la mise en œuvre des cadres de résultats afin de mettre davantage l'accent sur les résultats du FNUAP, en gardant à l'esprit les autres processus relatifs aux programmes de l'ONU en matière de développement;

7. *Apprécie* les efforts du FNUAP visant à élaborer le prochain plan stratégique pour la période 2014-2017 de manière transparente et inclusive et insiste sur la nécessité de consulter toutes les parties prenantes concernées; à cet égard, il souligne la nécessité de consulter les pays du programme sur leurs expériences, les leçons apprises et les priorités pour le prochain plan stratégique 2014-2017.

29 juin 2012

2012/15

Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2012 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et des prévisions de recettes pour 2012 et au-delà (DP/FPA/2012/7);

2. *Félicite* le FNUAP pour les efforts qu'il a déployés pour élargir sa base de financement et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement, y compris auprès du secteur privé;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et encourage le Fonds à continuer de mobiliser ces ressources tout en continuant également de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds et programmes thématiques;

4. *Encourage* tous les États Membres à maintenir leurs contributions aux ressources ordinaires et encourage de même les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions, à annoncer des contributions pluriannuelles et à les verser dans la première moitié de l'année pour garantir une programmation efficace;

5. *Prend note* de la tendance à utiliser davantage les contributions affectées à des fins spécifiques et attend avec intérêt une discussion approfondie sur cette question à la session annuelle du Conseil d'administration en 2013;

6. *Encourage* tous les gouvernements des pays du programme qui sont en mesure de le faire à augmenter les contributions aux programmes réalisés dans leurs propres pays;

7. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique solide et d'un soutien financier accru, ainsi que de ressources de base prévisibles, afin de pouvoir

mieux aider les pays à intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux et à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs 3, 4, 5 et 6 du Millénaire.

29 juin 2012

2012/16

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif et de ses annexes (DP/OPS/2012/4);
2. *Se félicite* des apports significatifs du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, souvent dans des conditions très difficiles;
3. *Encourage* l'UNOPS à mieux intégrer le programme de renforcement des capacités nationales dans les domaines de compétence relevant du mandat de l'UNOPS et dans lesquels il a un avantage comparatif reconnu, soit gestion des projets, infrastructures et achats, y compris par l'utilisation des ressources locales;
4. *Prend note* des mesures prises pour comparer les services et processus de l'UNOPS au regard de normes indépendantes de meilleures pratiques et du succès de ces efforts, comme en attestent les certificats délivrés par des tiers indépendants sur la gestion collective de la qualité et les achats;
5. *Note avec satisfaction* les efforts déployés par l'UNOPS pour publier des données détaillées concernant tous les projets de mise en œuvre en cours de réalisation, dans le respect total des normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et dans un format géocodé.

28 juin 2012

2012/17

Demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM)

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur le processus d'approbation des programmes;
2. *Prend note* de la demande du Rwanda de présenter, à titre exceptionnel, un projet de descriptif de programme de pays commun selon une formule commune assortie de volets concernant chaque organisme, de cadres de résultats et des ressources nécessaires pour le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM) à la première session ordinaire de 2013 de leurs conseils d'administration respectifs;

3. *Décide* d'examiner, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays commun du Rwanda à la première session ordinaire de 2013 des conseils d'administration respectifs;

4. *Décide également* que le projet de descriptif de programme de pays commun définitif sera affiché sur les sites Web des différents organismes au plus tard six semaines après son examen par les conseils d'administration respectifs;

5. *Souligne* que, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36, les volets du descriptif de programme de pays commun concernant chaque organisme seront approuvés selon la procédure d'approbation tacite, sans être présentés ni examinés à la session annuelle de 2013, sauf si au moins cinq membres ont informé le secrétariat par écrit, avant la réunion, qu'ils souhaitent soumettre le descriptif final de programme de pays commun au Conseil d'administration.

29 juin 2012

2012/18

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2011

Le Conseil d'administration,

En ce qui concerne le PNUD :

1. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes en 2011 (DP/2011/29), de la réponse de l'Administration à ce rapport et du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit;

2. *Exprime* son soutien constant à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du Programme;

3. *Reconnaît et appuie* l'engagement du Bureau de l'audit et des investigations à organiser et coordonner les audits conjoints de fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, de programmes pilotes et autonomes « Unis dans l'action » et d'autres activités conjointes et l'encourage également à tenir compte, dans ses activités conjointes sur les audits, des enseignements tirés des travaux réalisés en collaboration entre les institutions des Nations Unies, par exemple la politique harmonisée concernant les transferts de fonds;

4. *Encourage* le Bureau de l'audit et des investigations à mettre en évidence, dans ses rapports annuels futurs, les aspects positifs identifiés dans les audits internes entrepris, de même qu'à fournir des informations plus explicites sur les graves lacunes relevées par les audits internes, et prie instamment le PNUD de faire rapport sur les mesures prises pour y remédier;

5. *Prend note* du nombre de recommandations récurrentes concernant la gestion des projets, les achats et les ressources humaines et prie instamment le PNUD d'intensifier ses efforts pour renforcer les capacités et la performance du personnel afin d'améliorer cette situation;

6. *Note* l'importance du Bureau de l'audit et des investigations pour le PNUD et, à cet égard, l'encourage à veiller à ce que le Bureau de l'audit et des investigations dispose des ressources suffisantes, y compris en personnel, pour

répondre comme il convient aux besoins en matière d'audit, d'investigation et de services consultatifs;

En ce qui concerne le FNUAP :

7. *Prend note* du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2011 (DP/FPA/2012/9), de la réponse y relative de l'Administration ainsi que du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de l'Administration;

8. *Exprime* son appui au renforcement des moyens d'investigation de la Division des services de contrôle interne;

9. *Prend note* des recommandations en suspens issues des rapports précédents du Comité des commissaires aux comptes; se félicite des activités entreprises par le FNUAP pour les mettre en œuvre, ainsi que les 15 recommandations de la Division des services de contrôle interne et invite le FNUAP à poursuivre son action pour donner suite à celles relevant de ses compétences;

10. *Invite* le Directeur de la Division des services de contrôle interne à réintroduire, dans ses prochains rapports, des informations sur les pertes financières du FNUAP, dans le cadre du rapport sur les cas d'inconduite dans le domaine financier;

11. *Note* l'importance de la Division des services de contrôle interne pour le FNUAP et, à cet égard, l'encourage à veiller à ce qu'elle dispose de ressources suffisantes, y compris en personnel, pour répondre comme il convient aux besoins en matière d'audit et de services consultatifs;

En ce qui concerne l'UNOPS :

12. *Prend note* du rapport d'activité du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2011 (DP/OPS/2012/5), de la réponse y relative de l'Administration et du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit;

13. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations d'audit remontant à plus de 18 mois;

En ce qui concerne le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS :

14. *Appuie* l'engagement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à faire preuve d'une plus grande responsabilité et de transparence;

15. *Reconnaît* que l'indépendance de la fonction d'audit interne et la transparence en matière d'audit, d'information financière, de gestion des risques et de contrôles internes renforce la responsabilité et augmente la confiance du public;

16. *Décide* que les Directeurs des services d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS mettront à la disposition du public les synthèses de tous les rapports d'audit interne publiés après le 30 juin 2012;

17. *Décide* que les Directeurs des services d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS mettront à la disposition du public tous les rapports d'audit interne publiés après le 1^{er} décembre 2012;

18. *Accueille avec satisfaction* les garde-fous envisagés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à cet égard;

19. *Décide* que, avant de divulguer un rapport d'audit interne contenant des conclusions relatives à un État Membre spécifique, le Directeur des services d'audit interne en remettra un exemplaire à l'État Membre concerné suffisamment à l'avance pour qu'il puisse l'étudier et le commenter; dans ce contexte, il note que si les informations figurant dans un rapport d'audit interne sont considérées par l'Administrateur du PNUD, les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS ou l'État Membre concerné comme particulièrement sensibles (concernant entre autres un tiers ou un pays, un gouvernement ou une administration déterminés) ou susceptibles de compromettre l'exécution d'une mesure déjà adoptée ou de mettre en danger la sûreté et la sécurité d'une personne, de violer ses droits ou de porter atteinte à sa vie privée, les passages appropriés dudit rapport d'audit interne peuvent être retirés ou le Directeur des services d'audit interne peut, à sa discrétion, refuser qu'il soit consulté;

20. *Prie* les Directeurs des services d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS d'inclure dans leurs rapports annuels aux conseils d'administration les titres de tous les rapports d'audit interne publiés pendant l'année et des informations sur les questions importantes, s'il y en a, concernant la divulgation des rapports d'audit interne et d'inclure dans leurs rapports annuels pour 2014 une analyse de l'expérience acquise à ce jour en la matière.

28 juin 2012

2012/19

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2012/14, DP/FPA/2012/10 et DP/OPS/2012/6);

2. *Reconnaît* que les bureaux de la déontologie contribuent à encourager une culture de comportement éthique, d'intégrité et de responsabilité au sein des organisations et, à ce propos, prend note avec satisfaction des efforts déployés par les bureaux de la déontologie pour établir des normes et fournir un appui au niveau des politiques, de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation, fournir des conseils et des avis, éliminer les risques de représailles et passer en revue les déclarations de situation financière;

3. *Se félicite* de la participation des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Comité de déontologie des Nations Unies et au Réseau Déontologie des organisations multilatérales, et prend note avec satisfaction de leur contribution à la collaboration à l'échelle du système et au développement d'un ensemble harmonisé de normes, politiques et pratiques;

4. *Encourage* les Administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à continuer de renforcer les fonctions des bureaux de la déontologie de leurs organisations respectives pour mettre en œuvre les recommandations à l'attention des Administrations pour le renforcement de la culture d'intégrité et de conformité,

ainsi qu'à mettre à leur disposition des ressources suffisantes pour qu'ils puissent mener à bien leurs programmes de travail;

5. *Attend avec intérêt* de prendre connaissance des futurs rapports annuels que les bureaux de la déontologie des trois organisations doivent présenter conformément à la décision 2010/17, et en particulier des tendances des activités obligatoires, et des recommandations à l'Administration tendant à renforcer la culture d'intégrité et de conformité au sein de ces organisations;

6. *Attend avec intérêt* les réponses des Administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS aux rapports annuels futurs de leurs bureaux de la déontologie respectifs, y compris leurs propositions concrètes pour donner suite aux recommandations figurant dans les rapports.

28 juin 2012

2012/20

Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2012, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté le projet d'ordre du jour et de plan de travail pour sa session annuelle de 2012 (DP/2012/L.2);

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2012 (DP/2012/5 et DP/2012/5/Add.1);

Approuvé le calendrier ci-après pour les sessions qu'il tiendra en 2012 :

Deuxième session ordinaire 2012 : 4-10 septembre 2012

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2012;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2012/9 concernant le Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2011;

Pris note du rapport du PNUD concernant les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2011 (DP/2012/7/Add.1);

Pris note de l'Annexe statistique (DP/2012/7/Add.2);

Point 3

Engagements de financement au PNUD

Adopté la décision 2012/10 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD ainsi que de ses fonds et programmes pour 2012 et au-delà;

Point 4

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des préparations et des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2012/9);

Point 5

Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Adopté la décision 2012/11 concernant l'assistance au Myanmar;

Adopté la décision 2012/17 concernant la demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM);

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes du Bhoutan, de Cuba, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Mexique, du Nigéria et du Togo, et de la prolongation de six mois du programme de pays pour le Rwanda (DP/2012/10/Rev.1 et DP/2012/10/Add.1);

Approuvé les prolongations de deux ans des programmes de la Colombie, des Comores et du Koweït (DP/2012/10/Rev.1 et DP/2012/10/Add.1);

Approuvé les deuxième prolongations d'un an des programmes de la Namibie et de la Tunisie (DP/2012/10/Rev.1);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/DCP/GIN/2)

Projet de descriptif de programme pour le Lesotho (DP/DCP/LSO/2)

Projet de descriptif de programme pour Maurice (DP/DCP/MUS/3)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/DCP/SLE/2)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/DCP/DJI/2)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/DCP/JOR/2)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/DCP/IND/2)

Projet de descriptif de programme pour la Malaisie (DP/DCP/MYS/2)

Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/DCP/LKA/2)

Europe et Communauté des États indépendants

Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/DCP/MDA/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour le Belize (DP/DCP/BLZ/2)

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (État plurinational de) (DP/DCP/BOL/2)

Projet de descriptif de programme pour le Costa Rica (DP/DCP/CRI/2).

Point 6**Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)**

Adopté la décision 2012/12 concernant le rapport des résultats obtenus par le FENU en 2011;

Point 7**Volontaires des Nations Unies (VNU)**

Adopté la décision 2012/13 concernant les Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur;

Débat consacré au FNUAP**Point 8****Rapport annuel de la Directrice exécutive**

Adopté la décision 2012/14 sur le rapport de la Directrice exécutive pour 2011 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

Point 9**Engagements de financement au FNUAP**

Adopté la décision 2012/15 relative au rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP, et sur les prévisions de recettes pour 2012 et au-delà;

Point 10**Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)**

Adopté la décision 2012/17 sur la demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux conseils d'administration du PNUD/PNUAF/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM);

Approuvé les prolongations de deux ans des programmes de la Colombie (DP/FPA/2012/14) et des Comores (DP/FPA/2012/11);

Approuvé les deuxièmes prolongations d'un an des programmes de la République arabe syrienne et de la Tunisie (DP/FPA/2012/12);

Approuvé la troisième prolongation d'un an du programme de la Namibie (DP/FPA/2012/11);

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes du Bhoutan (DP/FPA/2012/13), de Cuba (DP/FPA/2012/14), de la Guinée-Bissau (DP/FPA/2012/11(Add.1), du Mali (DP/FPA/2012/11/Add.1), du Mexique (DP/FPA/2012/14), du Nigéria (DP/FPA/2012/11) et du Togo (DP/FPA/2012/11), ainsi que de la prolongation de six mois du programme du Rwanda (DP/FPA/2012/11);

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/FPA/DCP/GIN/7)

Projet de descriptif de programme pour le Lesotho (DP/FPA/DCP/LSO/6)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/5)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/FPA/DCP/DJI/4)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/FPA/DCP/JOR/8)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/FPA/DCP/IND/8)

Projet de descriptif de programme pour le Népal (DP/FPA/DCP/NPL/7)

Projet de descriptif de programme pour les pays et territoires des îles du Pacifique (DP/FPA/DCP/PIC/5)

Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/FPA/DCP/LKA/2)

Europe de l'Est et Asie centrale

Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/FPA/DCP/MDA/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (État plurinational de) (DP/FPA/DCP/BOL/5)

Projet de descriptif de programme pour le Costa Rica (DP/FPA/DCP/CRI/4).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2012/16 sur le rapport annuel du Directeur exécutif;

Débat conjoint

Point 12

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2012/18 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2011;

Point 13

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2012/19 relative aux rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

Point 14

Autres questions

Tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Consultation officieuse sur : a) les leçons tirées de l'établissement des rapports annuels intéressant la conception du prochain plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du cadre de résultats; b) les informations orales sur le processus de mise en œuvre de la décision 2011/14 du Conseil d'administration;

UNOPS

Consultation officieuse à propos de l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013;

PNUD/FNUAP

Consultation officieuse conjointe sur le rapport annuel du PNUD concernant les activités d'évaluation du PNUD et le rapport biennal concernant les activités d'évaluation du FNUAP.

29 juin 2012

2012/21

Examen annuel de la situation financière pour 2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2012/17 (Corr. 1 et Corr. 2) et DP/2012/17/Add.1;

2. *Prend note* de la légère augmentation des ressources ordinaires, qui sont indispensables si l'on veut que le PNUD puisse s'acquitter de son mandat convenablement, appuyer le programme de développement des pays partenaires et disposer d'une base de ressources ordinaires suffisante et sûre;

3. *Invite* l'ensemble des États Membres à aider le PNUD à atteindre les objectifs concernant les ressources ordinaires et à s'engager dans les meilleurs

délais à verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2012 et au-delà, si possible dans le cadre d'annonces de contributions pluriannuelles;

4) *Prend acte* de l'importance que revêt la prévisibilité des ressources, puisqu'il est essentiel que les contributions soient versées en temps voulu pour éviter les problèmes de liquidités.

10 septembre 2012

2012/22

Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2001/11 et 2006/36 concernant le processus d'approbation des programmes de pays;

2. *Note* la requête présentée par l'Érythrée concernant la soumission, à titre exceptionnel, des projets de descriptif de programme du PNUD et du FNUAP à la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration;

3. *Décide* d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée à la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration.

10 septembre 2012

2012/23

Évaluation (PNUD)

- a) **Rapport annuel sur les activités d'évaluation et réponse de l'Administration**
- b) **Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes et des processus électoraux et réponse de l'Administration et**
- c) **Évaluation du partenariat du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques et réponse de l'Administration**

Le Conseil d'administration

1. *Note avec appréciation* les activités menées par le Bureau de l'évaluation, en coopération avec d'autres bureaux du PNUD, pour promouvoir une culture de l'évaluation au PNUD et renforcer les capacités, l'efficacité et la productivité du Bureau de l'évaluation; et invite ce dernier à poursuivre les progrès ainsi accomplis de façon à continuer à perfectionner les processus d'apprentissage et d'amélioration des programmes au PNUD;

2. *Note également avec satisfaction* les efforts de l'Administration concernant l'établissement de ses réponses et demande à cette dernière d'énoncer de manière concrète, dans ses réponses à venir, les plans, mesures et échéances arrêtés en vue de remédier aux problèmes décrits dans les rapports d'évaluation;

S'agissant du rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2012/20) et de la réponse de l'Administration, le Conseil d'administration :

3. *Prend note* du rapport et de la réponse de l'Administration et se félicite de la présentation du rapport qui en facilite la consultation;

4. *Prie* le Bureau de l'évaluation d'adopter, dans ses rapports à venir, une approche plus analytique qui tienne compte de l'évolution des évaluations au fil des ans, y compris les mesures prises et les progrès accomplis en vue de renforcer la culture de l'évaluation au PNUD;

5. *Prie* le PNUD de régler les problèmes qu'ont fait apparaître les évaluations indépendantes, s'agissant notamment des efforts à fournir pour mieux cibler les programmes et renforcer la viabilité des résultats en matière de développement et des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité de ses programmes et de sa gestion;

6. *Prie également* le PNUD de veiller à ce que les enseignements et les principales conclusions des activités d'évaluation soient pris en compte lors de l'établissement du prochain plan stratégique pour la période 2014-2017;

7. *Constate avec préoccupation* que le nombre de programmes de pays ayant achevé les évaluations prévues au cours de la période couverte par les programmes est faible et que la qualité de bon nombre des évaluations décentralisées demeure insuffisante;

8. *Prie* l'Administration de prendre des mesures immédiates en vue d'améliorer le nombre de programmes qui mènent à bien les évaluations prévues et la qualité des évaluations décentralisées et d'établir un système visant à rendre les administrateurs de programme à tous les niveaux responsables du respect de toutes les obligations en matière d'évaluation;

9. *Prie également* le PNUD de continuer, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, à apporter systématiquement son appui au renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation, en définissant des objectifs quantifiables, des domaines prioritaires et des approches pertinentes et rentables;

10. *Prie* l'Administration de veiller à donner suite aux évaluations décentralisées menées dans toutes les régions;

11. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2012 proposé par le Bureau de l'évaluation, ainsi que le programme de travail proposé pour 2013;

S'agissant du rapport sur l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes électoraux (DP/2012/21) et de la réponse de l'Administration (DP/2012/22), le Conseil d'administration :

12. *Prend note* du rapport et de la réponse de l'Administration;

13. *Note* l'appui électoral apporté par le PNUD dans les pays dont le gouvernement a demandé cette forme de collaboration; et prie l'Administration de tenir compte des résultats, conclusions et recommandations figurant dans le rapport (DP/2012/21) dans les pays où une assistance électorale est nécessaire, selon les priorités nationales, et fournie en collaboration avec les autorités nationales, en particulier :

a) De renforcer l'impartialité avec laquelle les bureaux de pays apportent assistance et appui électoraux, comme indiqué au paragraphe 17 du rapport;

b) De continuer à appuyer l'assistance électorale des Nations Unies au moyen des activités du PNUD en faveur du développement et de la collaboration avec d'autres organismes pertinents des Nations Unies aux fins de l'application du cadre de politiques en matière d'assistance électorale des Nations Unies, comme indiqué au paragraphe 18 du rapport;

c) D'institutionnaliser le recours aux politiques et meilleures pratiques relatives à l'assistance électorale dans les bureaux de pays, comme indiqué au paragraphe 19 du rapport;

d) De recourir systématiquement, à l'échelle nationale, aux meilleures pratiques, politiques institutionnelles et outils analytiques que le PNUD a mis au point en ce qui concerne l'assistance électorale;

e) D'envisager des moyens de veiller à ce que l'assistance électorale se fonde sur un cadre plus général de gouvernance démocratique, conformément à la recommandation formulée au paragraphe 43 du rapport;

S'agissant du rapport sur l'évaluation du partenariat du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques (DP/2012/23) et de la réponse de l'Administration (DP/2012/24), le Conseil d'administration :

14. *Prend note* du rapport et de la réponse de l'Administration;

15. *Prie* le PNUD de faire en sorte que sa collaboration avec des partenaires et mécanismes de financement soit conforme aux priorités stratégiques énoncées dans le plan stratégique du PNUD;

S'agissant des trois rapports susmentionnés, le Conseil d'administration :

16. *Prie* l'Administration de le tenir au fait des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente décision et des principales mesures énoncées dans les réponses de l'Administration et de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2013, un rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées dans le cadre des évaluations.

10 septembre 2012

2012/24

UNOPS – Examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2010-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des contributions importantes de l'UNOPS aux résultats obtenus sur le plan opérationnel par le système des Nations Unies et ses partenaires au cours de l'exercice 2010-2011, ainsi que des résultats obtenus en matière de gestion pendant la même période;

2. *Accueille avec satisfaction* l'orientation proposée en ce qui concerne l'exécution de son plan stratégique pour 2010-2013;

3. *Accueille également avec satisfaction* l'approche consultative suivie par l'UNOPS lors de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour 2010-2013;

4. *Invite* l'UNOPS à tenir des consultations avec le Conseil d'administration en vue d'élaborer le nouveau plan stratégique pour 2014-2017;

5. *Approuve* l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2010-2013, dans lequel est mise en valeur l'orientation plus ciblée de l'UNOPS, qui vise à tirer le meilleur parti de son avantage comparatif et à réduire les chevauchements et répétitions d'activités avec les mandats des organisations partenaires;

6. *Apprécie* l'importance accrue accordée au renforcement des capacités nationales et à des approches viables de la gestion des projets, des achats et de l'infrastructure.

10 septembre 2012

2012/25

UNOPS – Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/OPS/2012/8);

2. *Se félicite* de la présentation des données et des analyses qui y figurent ainsi que de la pertinence du supplément thématique;

3. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à renforcer dans la mesure du possible leur collaboration, avec la participation d'autres organismes partenaires, afin de tirer pleinement parti des achats groupés;

4. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de coopérer à tous les niveaux (national, sous-régional, régional ainsi qu'aux sièges), en respectant leurs avantages comparatifs et mandats respectifs, afin d'optimiser l'utilisation de leurs ressources au moyen de mesures de maîtrise des coûts et de gains d'efficacité sur le plan opérationnel et d'économies d'échelle accrus, et de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2013 un rapport commun sur les progrès accomplis à cette fin, y compris une analyse des possibilités et difficultés que présentent les activités d'achat groupées;

5. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à harmoniser leurs politiques et procédures d'achat en vue de renforcer la collaboration en la matière dans l'intérêt des pays où sont menés des programmes.

10 septembre 2012

2012/26

Évaluation (FNUAP)

a) Rapport biennal sur les activités d'évaluation et

b) Examen de la politique d'évaluation du Fonds

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport biennal sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2012/8) et de la réponse de l'Administration;

2. *Se félicite* de la transparence avec laquelle le FNUAP a présenté les progrès accomplis ainsi que les problèmes auxquels se heurte la fonction d'évaluation au FNUAP;

3. *Note* les conclusions de l'analyse de la qualité des évaluations décentralisées de programme de pays réalisée en 2012; note en outre que le FNUAP s'est efforcé d'améliorer la qualité des évaluations; et souligne la nécessité de doter le système d'analyse de la qualité des évaluations d'une méthodologie systématique;

4. *Prend note* des mesures prises par le FNUAP en vue d'améliorer la portée et la qualité des évaluations décentralisées de programme de pays, l'utilisation de données d'évaluation et les efforts déployés afin que les conclusions de telles évaluations soient prises en compte dans le prochain cycle de programmes de pays;

5. *Constate* les progrès accomplis en vue d'obtenir des réponses et un suivi systématiques de l'Administration et demande au FNUAP de veiller à ce que les réponses de l'Administration aux évaluations soient systématiquement mises en œuvre;

6. *Souhaite* que les conclusions et recommandations des évaluations soient prises en compte dans les prochains rapports biennaux sur les activités d'évaluation, comme cela a été demandé dans la décision 2009/18;

7. *Prend note* du plan d'évaluation biennal pour 2012-2013;

8. *Prend note également* de l'examen de la politique d'évaluation du FNUAP effectué par le Bureau des services de contrôle interne et la réponse de l'Administration;

9. *Rappelle* la décision 2009/18 du Conseil d'administration, par laquelle celui-ci a approuvé la politique d'évaluation du FNUAP et a adressé au FNUAP des demandes précises concernant la fonction d'évaluation;

10. *Constate* les progrès accomplis à ce jour en vue de perfectionner les activités d'évaluation au FNUAP et apprécie la transparence avec laquelle ce dernier a tenu des consultations à ce sujet avec le Conseil d'administration et se félicite de la détermination et de l'esprit de décision dont le Directeur général du FNUAP fait preuve en vue de remédier aux difficultés et lacunes de la fonction d'évaluation qui ont été recensées et de promouvoir une culture de l'évaluation au FNUAP;

11. *Note* les mesures prises par le FNUAP afin que ses programmes se prêtent davantage à des évaluations, grâce à des systèmes améliorés de programmation et de suivi axés sur les résultats, et souligne la nécessité de poursuivre les efforts déployés à cette fin et se félicite, à cet égard, de la volonté du FNUAP d'élaborer à l'échelle de l'organisation des directives et outils qui permettent de suivre systématiquement les résultats obtenus;

12. *Accueille avec satisfaction* la volonté du FNUAP de veiller à ce que la fonction d'évaluation respecte les normes et principes du Groupe de l'évaluation des Nations Unies et meilleures pratiques internationales, y compris celles d'autres fonds et programmes des Nations Unies;

13. *Souligne* l'importance des évaluations mondiales, thématiques et autres, comme fondement de débats stratégiques tenus au Conseil d'administration;

14. *Prie* le FNUAP de réexaminer sa politique d'évaluation et d'envisager différentes possibilités et modèles visant à institutionnaliser la fonction d'évaluation, et, ce faisant, de :

- a) Définir plus précisément l'objectif des évaluations indépendantes et des évaluations intégrées;
- b) Veiller à ce que les activités d'évaluation de base, telle qu'elles sont définies dans le chapitre des normes du système des Nations Unies en matière d'évaluation établies par le Groupe de l'évaluation qui est consacré au cadre institutionnel et à la gestion de la fonction d'évaluation, soient administrées par un organe central d'évaluation indépendant;
- c) Garantir l'indépendance de l'organe central d'évaluation, notamment en ce qui concerne l'obligation de rendre compte, les structures hiérarchiques et une rubrique budgétaire distincte, compte tenu de l'objectif et de la méthodologie des évaluations;
- d) Veiller à ce que la planification et les activités d'évaluation correspondent au plan stratégique du FNUAP;
- e) Renforcer la planification stratégique de l'évaluation et organiser en temps voulu des consultations avec le Conseil d'administration sur les priorités en matière d'évaluation;

15. *Attend avec intérêt* que le FNUAP présente, à la session annuelle de 2013 au plus tard, une politique d'évaluation révisée et se félicite de l'intention de ce dernier d'élaborer à cette fin un plan par étape, y compris des informations sur l'échéancier et les consultations prévues avec le Conseil d'administration;

16. *Note* qu'il conviendra, lors de l'élaboration du projet de budget intégré, d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires aux évaluations, qu'elles soient indépendantes ou intégrées.

10 septembre 2012

2012/27

Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014

- a) **Examen commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur l'incidence des définitions des coûts et des catégories d'activité sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts**
- b) **Note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré**

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* le principe de recouvrement intégral des coûts, énoncé dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, ainsi que le principe de non-utilisation des ressources de base/ressources ordinaires pour financer les coûts de gestion des fonds extrabudgétaires et leurs activités de programme, comme indiqué dans la

résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies;

2. *Note* que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont des modes de fonctionnement et des mandats différents, ce qui veut dire que leurs structures de financement ne sont pas les mêmes;

3. *Prend note* du cadre conceptuel harmonisé proposé en vue du recouvrement des coûts et apprécie les efforts faits en vue d'élaborer une méthode simple, transparente et harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts;

4. *Note* que dans le projet de cadre conceptuel harmonisé, les coûts doivent être définis et financés en fonction de catégories de coûts approuvées par les Conseils d'administration respectifs, et note également qu'aucune distinction n'est établie entre les coûts indirects fixes et les coûts indirects variables;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP, en consultation avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, d'élaborer davantage le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, pour aider le Conseil d'administration à prendre une décision en la matière à sa première session régulière ordinaire de 2013;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP de fournir au Conseil d'administration, au cours du dernier trimestre de 2012, pour l'aider à adopter une décision sur les taux de recouvrement des coûts à sa première session ordinaire de 2013, des précisions, notamment des informations propres à chaque organisme, sur ce qui suit :

a) Les fonctions intersectorielles essentielles, leur financement et leurs conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

b) La façon dont l'efficacité des activités de développement sera financée directement par les ressources de base et les autres ressources, et les conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

c) Les activités à des fins spéciales comparables et non comparables entreprises, leurs coûts connexes, leur financement et les conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

d) Les avantages et les désavantages d'inclure ou d'exclure les activités de coordination de développement des Nations Unies dans la méthode de calcul de recouvrement des coûts, et leurs conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

e) Les dispositions transitoires après l'adoption des nouveaux taux de recouvrement des coûts;

f) La façon dont le principe de recouvrement des coûts contribuera à améliorer l'efficacité des coûts;

7. *Prie* le PNUD et le FNUAP, de fournir au Conseil d'administration une analyse de ce qui suit pour leurs organisations respectives :

a) Différents scénarios de taux de recouvrement des coûts harmonisés ou propres à chaque organisation, ainsi que les conséquences et les risques possibles;

b) Les effets des taux différenciés – ceux qui tiennent compte des montants des fonds et de leur diversité, notamment des situations complexes de développement avec leurs risques accrus, les contributions des pays de programme, le degré d'affectation des fonds – sur la mobilisation des ressources ordinaires et autres ressources, ainsi que les types d'autres ressources;

8. *Note* les principes directeurs du budget intégré figurant dans la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré;

9. *Encourage* l'alignement du budget intégré de chaque organisme sur le plan stratégique à moyen terme, y compris en ce qui concerne le plan des ressources, les résultats d'ensemble et l'établissement d'un lien entre les ressources et les résultats;

10. *Attend avec intérêt* de recevoir, à la première session ordinaire de 2013, le modèle de plan de ressources intégrées, avec une présentation harmonisée du montant de recouvrement des coûts et l'information sur son utilisation;

11. *Décide* que les projections de ressources et le budget intégré pour toutes les catégories de coûts couvriront une période de quatre ans, coïncidant avec la durée du plan stratégique de chaque organisme, et que le budget intégré sera examiné en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

10 septembre 2012

2012/28

Arrangements en matière de programmation pour 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2012/1 relative à l'examen des arrangements en matière de programmation pour 2008-2013;

2. *Prend note* du document DP/2012/25 et de son rectificatif (DP/2012/25/Corr.1);

3. *Note* avec satisfaction l'hypothèse fondamentale selon laquelle l'examen en cours des arrangements en matière de programmation ne devrait pas avoir d'effets négatifs sur les principaux bénéficiaires visés, à savoir les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, la grande majorité de la population de ces pays étant touchée par la pauvreté et l'éradication de celle-ci demeurant une orientation prioritaire des activités de programmation du PNUD pour 2014-2017;

4. *Prend note* de la proposition conceptuelle formulée par le PNUD sur sa présence stratégique à l'échelle mondiale et prie ce dernier de définir plus précisément différentes solutions permettant d'assurer cette présence stratégique mondiale, y compris la présence physique dans les pays de programme, ainsi que cela a été demandé dans la décision 2012/1, compte tenu des éléments d'analyse figurant aux paragraphes 11 à 14 du document DP/2012/25;

5. *Prend note également* de l'analyse de la technique des « montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB-1) » présentée au chapitre E du document DP/2012/25;

6. *Décide* d'adopter, pour le cadre d'allocation des MCARB-1 de 2014-2017, l'option reposant sur les critères mixtes, selon le revenu national brut (RNB), assortie du modèle d'allocation des MCARB-1 appliquant la méthode des paramètres de référence avec réaménagement, sous réserve des dispositions de la présente décision;

7. *Se prononce* en faveur de la méthode consistant à calculer le RNB par habitant en utilisant la moyenne sur quatre ans, assortie d'un système de mise à jour biennale, compte tenu des stipulations suivantes :

a) La moyenne du RNB par habitant sera établie sur quatre ans, le RNB moyen par habitant des années 2008 à 2011 étant retenu pour les deux premières années de la nouvelle période de programmation, à savoir 2014 et 2015, et le RNB moyen par habitant des années 2010 à 2013 étant retenu pour les deux dernières années de la nouvelle période de programmation, à savoir 2016 et 2017;

b) Le système d'actualisation biennale s'appliquera à mi-parcours de la période de programmation de quatre ans et seuls deux groupes de pays seraient concernés, à savoir :

i) Les pays à revenu intermédiaire (pendant la période 2014-2015) qui accèdent au statut de pays contributeurs nets seront considérés comme contributeurs nets en transition pendant la période 2016-2017 mais leur allocation au titre des MCARB-1 ne sera pas révisée; s'ils se maintiennent au dessus du seuil fixé, ils seront considérés comme pays contributeurs nets et ne pourront plus prétendre aux ressources de base de niveau 1 à compter de 2018;

ii) Les pays contributeurs nets en transition (en 2014-2015) deviendront des pays contributeurs nets à part entière en 2016-2017 s'ils se maintiennent au dessus du seuil fixé, au moment de la mise à jour biennale; à ce titre, ils ne bénéficieront plus de fonds des MCARB-1 en 2016-2017;

iii) Pour les pays des autres catégories, les critères d'admission de même que les allocations dans le cadre des MCARB-1 demeureront inchangés pendant la période de programmation quadriennale (2014-2017);

8. *Se prononce* en faveur des paramètres de prévisibilité et d'une approche par niveau des allocations des TRAC-1, qui, sur la base d'un montant annuel de 700 millions de dollars destiné aux programmes financés au moyen des ressources ordinaires, s'appliqueraient de la manière suivante :

a) Les pays les moins avancés recevront au minimum entre 70 % et 80 % des MCARB-1 de la période précédente, le montant minimal de cette allocation étant de 450 000 dollars dans les pays où le PNUD a un bureau de pays et de 50 000 dollars dans ceux où le PNUD n'a pas de bureau de pays;

b) Les pays à faible revenu recevront au minimum entre 55 % et 65 % des MCARB-1 de la période précédente, le montant minimal de cette allocation étant de 450 000 dollars dans les pays où le PNUD a un bureau de pays et de 50 000 dollars dans ceux où le PNUD n'a pas de bureau de pays;

c) Les pays à faible revenu qui accéderont au statut de pays à revenu intermédiaire dans la période 2014-2017 recevront au minimum entre 55 % et 65 % des MCARB-1 de la période précédente, le montant minimal de cette allocation étant de 450 000 dollars dans les pays où le PNUD a un bureau de pays et de 50 000 dollars dans ceux où le PNUD n'a pas de bureau de pays;

d) Les pays à revenu intermédiaire dont le RNB par habitant est inférieur à 6 660 dollars recevront au minimum entre 35 % et 45 % des MCARB-1 de la période précédente, le montant minimal de cette allocation étant de 350 000 dollars dans les pays où le PNUD a un bureau de pays et de 50 000 dollars dans ceux où le PNUD n'a pas de bureau de pays;

e) Pour les pays à revenu intermédiaire dont le RNB par habitant est supérieur à 6 660 dollars, l'allocation au titre des MCARB-1 sera de 150 000 dollars dans les pays où le PNUD a un bureau de pays et de 50 000 dollars dans ceux où le PNUD n'a pas de bureau de pays;

9. *Prie* le PNUD de tenir des consultations avec les États Membres sur les points qui restent à régler en ce qui concerne l'allocation des ressources entre les divers mécanismes des MCARB, les programmes régionaux et mondiaux et d'autres rubriques budgétaires fixes, afin de présenter un projet de proposition à ce sujet en tenant compte des besoins des principaux bénéficiaires visés, comme indiqué au paragraphe 3 du présent document, qui sera soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013 de façon à être pris en compte lors de l'élaboration du projet de budget intégré et du prochain plan stratégique du PNUD.

10 septembre 2012

2012/29

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa deuxième session ordinaire de 2012**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2012, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la deuxième session ordinaire de 2012 (DP/2012/L.3);

Adopté le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2012 (DP/2012/15);

Arrêté le calendrier suivant pour les sessions qu'il tiendrait en 2013 :

Élection du Bureau pour 2013 :	7 janvier 2013
Première session ordinaire de 2013 :	du 28 janvier au 1 ^{er} février 2013
Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM :	4 février 2013
Session annuelle de 2013 :	du 3 au 14 juin 2013 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2013 :	du 3 au 6 septembre 2013 (dates à confirmer)

Adopté le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2013 et examiné le projet de plan de travail annuel pour 2013 (DP/2012/CRP.2).

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2012/21 sur l'examen annuel de la situation financière pour 2011;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2012/22 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée;

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36 :

Afrique : Guinée, Lesotho, Maurice et Sierra Leone

États arabes : Djibouti et Jordanie

Asie et Pacifique : Inde, Malaisie et Sri Lanka

Europe et Communauté d'États indépendants : République de Moldova

Amérique latine et Caraïbes : Belize, Bolivie (État plurinational de) et Costa Rica

Approuvé une nouvelle prolongation de six mois (de janvier à juin 2013) du programme de pays pour l'Égypte;

Approuvé la prolongation du programme de pays pour la République arabe syrienne, telle qu'elle figure dans le document DP/2012/28;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays et de l'annexe propre à chaque organisme du projet de descriptif de programme commun du Pakistan, ainsi que des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cameroun (DP/DCP/CMR/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique du Congo (DP/DCP/COD/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (DP/DCP/GNQ/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria (DP/DCP/LBR/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/DCP/ZAF/2)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour la Libye (DP/DCP/LBY/2/ Rev.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Soudan (DP/DCP/SDN/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour les Émirats arabes unis (DP/DCP/ARE/2)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Myanmar (DP/DCP/MMR/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Népal (DP/DCP/NPL/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (DP/DSP/PIC/1)

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Pakistan (DP/DCCP/PAK/1)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti (DP/DCP/HTI/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nicaragua (DP/DCP/NIC/2)

Point 4**Évaluation**

Adopté la décision 2012/23 sur l'évaluation (UNDP);

Point 11**Arrangements en matière de programmation**

Adopté la décision 2012/28 sur les arrangements en matière de programmation pour 2014-2017;

Débat consacré au FNUAP**Point 5****Programmes de pays et questions connexes**

Adopté la décision 2012/22 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée;

Approuvé une nouvelle prolongation de six mois (de janvier à juin 2013) du programme de pays pour l'Égypte (DP/FPA/2012/15);

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36 :

Afrique : Guinée, Lesotho et Sierra Leone

États arabes : Djibouti et Jordanie

Asie et Pacifique : Inde, Népal, pays et territoires insulaires du Pacifique et Sri Lanka

Europe et Communauté d'États indépendants : République de Moldova

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie (État plurinational de) et Costa Rica

Pris note des projets de descriptif de programme de pays et de l'annexe propre à chaque organisme du projet de descriptif de programme commun du Pakistan, ainsi que des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cameroun (DP/FPA/DCP/CMR/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique du Congo (DP/FPA/DCP/COD/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (DP/FPA/DCP/GNQ/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria (DP/FPA/DCP/LBR/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/FPA/DCP/ZAF/4)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Soudan (DP/FPA/DCP/SDN/6)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Pakistan (DP/FPA/DCCP/PAK/1)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti (DP/FPA/DCP/HTI/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nicaragua (DP/FPA/DCP/NIC/8)

Point 6
Évaluation

Adopté la décision 2012/26 sur l'évaluation (FNUAP);

Débat consacré à l'UNOPS

Point 7
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2012/24 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2010-2013;

Adopté la décision 2012/25 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2011;

Débat consacré aux questions communes

Point 8

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2012/26-DP/FPA/2012/18);

Point 9

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2012/27 sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014;

Point 10

Missions sur le terrain

Pris note du compte rendu de la visite conjointe sur le terrain à Djibouti (DP-FPA-OPS/2012/CRP.1-E/ICEF/2012/CRP.17), ainsi que du rapport de la visite conjointe sur le terrain en Éthiopie (DP-FPA-OPS/2012/CRP.2-E/ICEF/2012/CRP.19);

Tenu les séances d'information et les consultations informelles ci-après :

PNUD

Consultation informelle sur les grandes lignes de la conception de l'examen cumulatif du plan stratégique actuel du PNUD pour 2008-2013

FNUAP

- a) Consultation informelle sur le plan stratégique du FNUAP;
- b) Séance d'information sur l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014

UNOPS

Consultation informelle sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013 et le processus d'établissement du plan stratégique pour 2014-2017

PNUD, FNUAP, UNOPS et UNICEF

- a) Consultation informelle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les achats;
- b) Consultation informelle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur le budget intégré et le recouvrement des coûts;
- c) Consultation informelle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les politiques relatives aux ressources humaines;
- d) Consultation informelle conjointe sur le rapport du Comité des Commissaires aux comptes des Nations Unies sur les activités du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
Première session ordinaire de 2013
(28 janvier-1^{er} février 2013, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 7 janvier	11 heures- midi		Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2013
Lundi 28 janvier	10 heures- 13 heures	1	<p>Questions d'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2013 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2013 <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Déclaration de l'Administratrice</p> <p>Les femmes au PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes <p><i>13 h 15-14 h 45</i></p> <p><i>Consultations informelles sur les conclusions préliminaires de l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour 2008-2013</i></p> <p>Questions financières, budgétaires et administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources (décision 2008/24) <p>Programmes de pays et questions connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de descriptif commun de programme de pays pour le Rwanda (décision 2012/17) • Projet de descriptif de programme de pays pour l'Érythrée (décision 2012/22) • Adoption des descriptifs de programme de pays <p><i>17 heures-18 heures</i></p> <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
Mardi 29 janvier	10 heures- 13 heures		<p>Débat consacré au FNUAP</p> <p>Déclaration du Directeur exécutif</p> <p>Programmes de pays et questions connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de descriptif commun de programme de pays pour le Rwanda (décision 2012/17) • Projet de descriptif de programme de pays pour l'Érythrée (décision 2012/22) • Adoption des descriptifs de programme de pays <p>Débat consacré au PNUD (suite)</p> <p>Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté et réponse de l'Administration • Évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et réponse de l'Administration
	15 heures- 17 heures		

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	<i>17 heures-18 heures</i>		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Mercredi 30 janvier	10 heures- 13 heures		Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)
	15 heures- 17 heures		Débat commun Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal 2010-2011 Rapport au Conseil économique et social <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social
	<i>17 heures-18 heures</i>		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Jeudi 31 janvier			Débat commun (<i>suite</i>)
	<i>Midi-13 heures</i>		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
	15 heures- 18 heures		Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions en instance
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2013
Vendredi 1^{er} février			
Lundi 4 février			Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAR